

SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

<p>Section</p> <p>Transport – Admissibilité</p>	<p>Révisé</p> <p>le 31 juillet 2012</p>
<p>EL – 003 Transport à titre de service de courtoisie</p>	
<p>Énoncé général</p>	<p>Les Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound (STSNPS) sont conscients que certaines situations atténuantes pourraient résulter en l’approbation d’une exception aux directives sur le transport. Telle approbation se nomme « transport à titre de service de courtoisie » et la direction des STSNPS peut, l’accorder à sa discrétion, suite au recours d’un parent/un tuteur/une tutrice au processus d’appel, dans la plupart des cas.</p> <p>Les STSNPS refusent toute demande de transport scolaire à titre de service de courtoisie dans les districts de Nipissing et Parry Sound, y compris les demandes de transport temporaire ou personnalisé, à l’exception de circonstances atténuantes. On accordera le transport à titre de service de courtoisie seulement pour avantager l’élève au-delà d’un avantage de convenance, et tel qu’on le détermine pour chaque cas individuel.</p> <p>Les approbations ne doivent pas créer de précédents, défavoriser les élèves admissibles, engendrer des frais additionnels ou occasionner des changements de routes ou rallonger la durée des trajets. L’approbation accordée à un ou une élève n’a aucun rapport aux résultats de toute demande provenant de tout ou toute autre élève ou de toute nouvelle demande provenant de l’élève en question, y compris les demandes relatives à toute autre année scolaire.</p>
<p>Exemples de demandes refusées</p>	<p>La liste ci-dessous fournit des exemples de demandes que les STSNPS refusent à chaque fois. Les refus ne se limitent pas à ces exemples.</p> <p>Les demandes pour faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le transport de frères ou sœurs à bord du même autobus lorsqu’au moins l’un ou l’une est éligible au transport et qu’au moins l’un ou l’une n’est pas éligible au transport; - Les horaires qui changent durant la semaine; - Le transport d’une seule journée, p. ex. pour travailler à un projet, visiter quelqu’un, se rendre à un rendez-vous/une leçon/au travail, etc.; et - Les changements temporaires aux services de garde.
<p>Procédure opérationnelle</p>	<p>S’il y a des circonstances atténuantes, les procédures précisées dans l’une des procédures suivantes s’appliqueront. On avisera tout parent/tout tuteur/toute tutrice qui contacte les STSNPS de suivre la procédure qui semble la plus pertinente au cas en question.</p> <ul style="list-style-type: none"> • EL – 002 Accommodements hors zone • SL – 005 Changements temporaires ou transport personnalisé • SL – 010 Plaintes et appels